

## **ZAC DU CENTRE AUX MARES NOIRES TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT**

### **VENTE DE DROITS A CONSTRUIRE**

La société TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT informe le public qu'elle vend des droits à construire sur des parcelles de terrains situées rue de la Bougeaudière (îlot 9) et rue de Rennes (îlot 18), comprises dans le périmètre de la ZAC du Centre aux Mares Noires à L'Hermitage, opération menée dans le cadre d'une concession d'aménagement.

#### **1 – RETRAIT DES DOSSIERS**

Un dossier technique pour un des deux îlots ou pour les deux îlots pourra être retiré au siège de TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT auprès du secrétariat de Monsieur THEURIER (☎ : 02.99.35.21.04 ou [elodie.chapin@territoires-rennes.fr](mailto:elodie.chapin@territoires-rennes.fr)) ; Monsieur THEURIER se tenant à la disposition des candidats pour leur apporter toute précision nécessaire.

#### **2 – DESCRIPTION DES PROGRAMMES**

Ilot 9 :

2.000 m<sup>2</sup> de surface de plancher à finalité logements régulés sur un seul bâtiment R+2+A sans sous-sol.

Ilot 18 :

450 m<sup>2</sup> de surface de plancher à dominante logements, comportant un seul bâtiment (R+2+C sans parking sous-sol) :

- Un RDC commercial (60 m<sup>2</sup> SP) aspecté rue de Rennes,
- 390 m<sup>2</sup> SP de logements en accession libre.

#### **3 – CHARGE FONCIERE**

- Non fixée pour l'accession libre.
- 265 € HT / m<sup>2</sup> SHAB minimum pour l'accession régulée.

#### **4 – CRITERES D'ATTRIBUTION**

- Offre foncière
- Coût de sortie des logements
- Typologie du programme
- Garanties professionnelles et financières des candidats

#### **5 – DOSSIER A REMETTRE**

L'équipe devra fournir par îlot choisi :

- Un courrier de candidature avec l'indication de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue
- Une note de présentation de l'équipe, notamment dans le cadre du groupement, accompagnée des références récentes des candidats sur des projets similaires
- Une offre foncière (grille de réponse complète) et engagement du promoteur sur signature compromis

#### **6 – REMISE DES DOSSIERS**

Les dossiers devront être remis à Territoires & Développement pour le **18 novembre 2016, à 17H** au plus tard.